Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 033-213302813-20240215-3440-AR-1-1 Accusé certifié exécutoire

DM\_2024\_142

Réception par la préfecture : 19/02/2024 Date de publication: 19/02/2024

### REPUBLIQUE FRANCAISE

### **DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**



# **DECISION MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de MERIGNAC, Président de Bordeaux Métropole,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 qui donne délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté municipal n° AM-2024-140 en date du 2 février 2024 qui donne délégation de fonction à Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, du 3 au 18 février 2024,

Considérant le sinistre du 19 juin 2023 et les dommages subis par le mur en pierre de taille support du portail de l'hôtel de ville. Le mur a été endommagé par un véhicule IVECO immatriculé GG-542-TV, propriété de la société Star Lease Leader Rent.

Considérant le rapport d'expertise du 13 novembre 2023 concernant ce sinistre fixant une indemnité de l'assureur SMABTP à 7 724.32 €,

### **DECIDE:**

ARTICLE 1 : d'accepter l'indemnisation proposée par la SMABTP d'un montant de 7 724.32 € en dédommagement du sinistre intervenu le 23 juin 2023 sur le mur et le portail d'entrée de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services et le responsable du service de gestion comptable de Mérignac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent acte sera transmise au Préfet de la Gironde au titre du contrôle de légalité et au responsable du service de gestion comptable de Mérignac.

legente

## Pour le Maire Par délégation



Thierry TRIJOULET Adjoint